POUR LA
MONTAGNE
Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne / JUIN 2021 - 6 €
N°327

Prédateurs

En 2020, l'aide aux éleveurs intensifiée

Territoires

Tourisme rural à La Réunion

Filière lait

Une mission parlementaire en renfort

Dossier

Les espoirs de la montagne

Abonnez-vous à la Newsletter de l'ANEM !

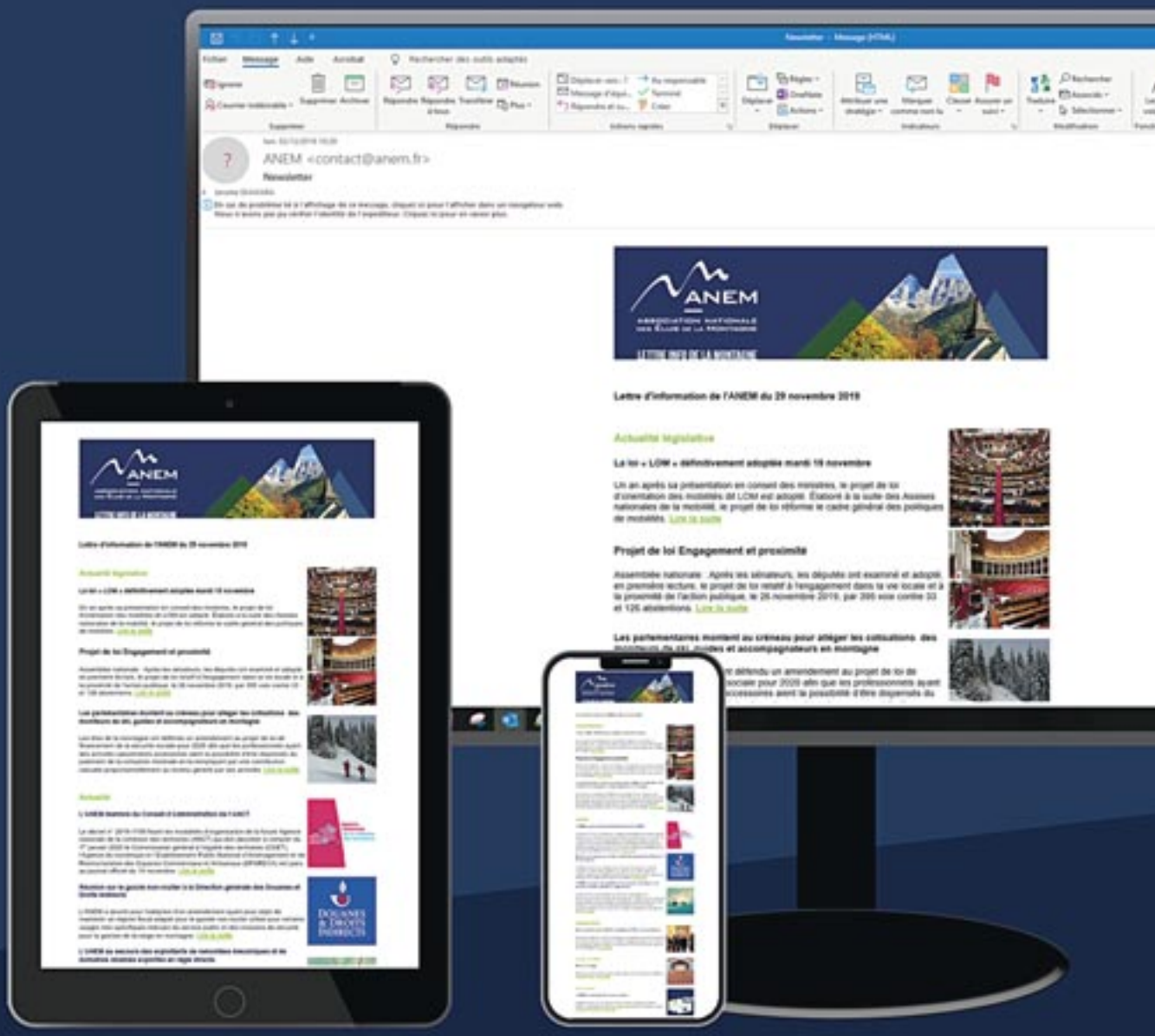

Rendez-vous sur www.anem.fr pour rester informé sur toute l'actualité de la Montagne.

Suivez-nous sur

ANEM
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE

ÉDITO

« Une politique nationale pour toute la montagne »

« Le Premier ministre vient d'annoncer à Bourg-Saint-Maurice un plan d'investissement pour la montagne dont nous ne pouvons que nous réjouir parce qu'il va relancer le tourisme dans nos territoires durement affectés par la crise. Il est accompagné du volet ingénierie pour la montagne présenté, le lendemain à Vallouise, par les secrétaires d'État Jean-Baptiste Lemoyne et Joël Giraud. Ce programme est d'autant plus indispensable qu'il doit contribuer à s'adapter aux réalités nouvelles que sont notamment les transitions numérique et climatique, la crise sanitaire et les transformations profondes des aspirations des consommateurs… La nécessité de cette action, dont l'envergure devrait être équivalente au plan neige des années 1960, apparaît d'autant plus urgente depuis la violente crise sanitaire qui a démarré au début de l'année 2020.

Ce plan conçu par l'État, les élus et les professionnels de la montagne a vocation à accompagner les territoires vers un tourisme plus durable et résilient, le développement d'une offre touristique diversifiée pour un tourisme « deux ou quatre saisons », le soutien aux projets en faveur de la transition écologique ou encore la rénovation et la transformation de l'hébergement touristique.

L'appui ainsi apporté aux territoires de montagne, notamment par l'Agence nationale de la cohésion des territoires et la Banque des territoires, vise une nouvelle stratégie de développement touristique avec une phase de diagnostic approfondi et d'identification des enjeux en matière de transitions écologique et énergétique, la mise en œuvre d'une stratégie *via* une offre de services très large, la mutualisation des expériences et des projets entre collectivités…

Tout cela, regroupé dans le projet gouvernemental « Avenir Montagnes », ne peut que susciter l'espoir à condition que les moyens d'y parvenir soient bien là… et que la solidarité nationale en faveur de la montagne ne s'arrête pas seulement au tourisme mais qu'elle embrasse tous les secteurs économiques et l'ensemble des champs de la vie dans nos massifs. Je n'en citerai qu'un, à ce stade, celui de l'agriculture : le plan stratégique national de la PAC, qui sera au cœur de notre prochaine rencontre avec le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, au début de ce mois. »

ASSEMBLÉE NATIONALE

PASCALE BOYER
Secrétaire générale de l'ANEM, députée des Hautes-Alpes

« Le projet gouvernemental ne peut que susciter l'espoir à condition que les moyens d'y parvenir soient là et que la solidarité nationale en faveur de la montagne ne s'arrête pas seulement au tourisme mais qu'elle embrasse tous les secteurs économiques de nos massifs. »

CONNECTEZ-VOUS

À VOTRE ESPACE PERSONNEL SUR ANEM.FR

COMPTES-RENDUS & NOTES

ANNUAIRE DU COMITÉ DIRECTEUR

ARTICLES CIBLÉS

ANNUAIRE DES RESPONSABLES DÉPARTEMENTAUX

ANNUAIRE DES PARTENAIRES

OUTILS PRATIQUES

DOSSIERS DU COMITÉ DIRECTEUR

RETROUVEZ-NOUS SUR :

ANEM
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE

DALIU/STOCK.ADOBE.COM

À la Une

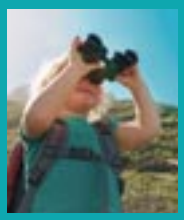

L'ANEM et les territoires de montagne espèrent que les différents plans de soutien du gouvernement ainsi que la loi 4D (décentralisation, différenciation, déconcentration, décomplexification) vont leur permettre de surmonter les difficultés financières liées à l'arrêt des activités pendant la pandémie et de repartir sur des bases plus solides.

Photo : Nadezhda1906/stock.adobe.com

P. 10

Les besoins multiples de la montagne

Dans une interview sur les attentes de la montagne, la présidente de l'ANEM, Jeanine Dubié, insiste sur la nécessité d'accompagner l'ensemble des activités de ces territoires dans leurs efforts de développement. *PLM* présente leurs attentes.

L'ESSENTIEL

P. 3 : L'éditorial de Pascale Boyer
Secrétaire générale de l'ANEM, députée des Hautes-Alpes.

P. 6 : L'actualité
La future PAC préoccupe toujours les territoires de montagne. Le gouvernement et Orange ont présenté un nouveau plan d'action afin de garantir un meilleur accès au réseau téléphonique historique tandis que le New Deal mobile continue de couvrir de nouveaux sites.

P. 7 : L'écho des massifs
La montagne est riche en sites patrimoniaux et poursuit leur restauration.

P. 8 : Prédateurs
Les éleveurs qui subissent de fréquentes attaques de loups vont être mieux indemnisés.

P. 9 : Tourisme
Connue pour son littoral et son tourisme balnéaire, l'île de La Réunion mérite également d'être visitée et aidée pour ses montagnes, notamment le volcan du Piton de la Fournaise.

P. 16 : Agriculture
La filière laitière, très importante pour les territoires de montagne, est aujourd'hui fragilisée.

P. 17 : Entretien avec Jean Launay
Le président du Comité national de l'eau rappelle que l'eau est le marqueur du réchauffement climatique autant par ses excès que par ses manques.

P. 18 : Environnement
Le projet de loi « climat et résilience » comprend cinq axes : consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger, se nourrir.

P. 19 : La vie de l'ANEM
Rendez-vous le 7 juillet pour un webinaire au cours duquel la Banque des territoires présentera son offre d'ingénierie territoriale.

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne 7, rue de Bourgogne 75007 Paris - Tél. : 01 45 22 15 13. **Directeur de la publication et directeur de la rédaction :** Pierre Bretel. **Rédaction :** Hervé Benoit, François Bonneville, Dorothée Collet, Marie-Annick Fournier, Jean-Marie Safra. **Communication :** Jérôme Diawara. **Conception graphique et réalisation :** Patrick Maître (GMES). **Photos :** droits réservés sauf crédits. **Impression :** L'Artésienne, 20, rue Tholozé 75018 Paris. **N° de commission paritaire** : 021G84199. **ISSN :** 0296-7987. **Abonnement :** 56,10 € / 11 numéros. Ce numéro a été tiré à 5 600 exemplaires. Dépôt légal à parution.

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié PEFC

PAC : l'ANEM défend les massifs

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a annoncé, le 21 mai 2021, les premières grandes orientations du Plan stratégique national (PSN) dans le cadre de la future PAC. Si l'ANEM se félicite de la sanctuarisation du budget et du ciblage de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), la reconnaissance de la spécificité de l'agriculture et de l'élevage de montagne, notamment au niveau des aides couplées, reste un enjeu. L'ANEM devrait être reçue le 10 juin 2021 par Julien Denormandie pour faire entendre la voix des agriculteurs et éleveurs de montagne.

Orange et le numérique : un nouveau plan d'action

Face à la multiplication des pannes et des coupures de téléphone, et à la suite des dix propositions faites par Célia de Lavergne, députée de la Drôme, en mars dernier, dans son rapport sur la qualité du réseau de téléphonie fixe, le gouvernement et Orange ont présenté, le 21 mai, un plan d'action afin de garantir un accès de qualité au réseau téléphonique historique avant la généralisation de la fibre optique. Orange va ainsi investir cinq cent millions d'euros, auxquels dix autres millions d'euros supplémentaires seront alloués à dix-sept territoires prioritaires. Sur le plan des ressources humaines, Orange va renforcer son recrutement avec cent vingt-trois nouveaux postes priorisés dans les départements en tension et une augmentation de 30% des effectifs nationaux d'intervention en situation de crise. En cas de dysfonctionnement, Orange s'est engagé à fournir une solution de secours en 24 heures maximum à partir du signalement de l'incident, sous réserve d'une couverture mobile. À défaut, pour les cas d'interruption de service sur une portion de réseau, une solution de téléphonie satellitaire sera mise à disposition en mairie. Deux nouvelles instances seront créées, sous l'égide de l'État, afin de permettre le dialogue avec les élus locaux : des comités de concertation locaux à l'échelle départementale et un comité de concertation national sur le plan d'action d'Orange qui rassemblera, en plus de l'opérateur, des représentants de la commission supérieure du numérique, des représentants des associations des collectivités territoriales ainsi que les services de l'État.

New Deal mobile : 108 nouveaux sites en montagne

Le deuxième arrêté définissant la liste des zones à couvrir pour l'année 2021 par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de la couverture ciblée a été publié au *Journal officiel* le 17 avril 2021.

L'État et les collectivités ont identifié ces zones en déficit de couverture mobile dans le cadre du dispositif de couverture ciblée piloté par le programme France Mobile de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

La liste contient 339 nouvelles zones, dont 108 sites en montagne, auxquelles les opérateurs de téléphonie mobile devront apporter une couverture de qualité en voix, SMS et Internet 4G dans un délai de vingt-quatre mois.

Ce délai doit permettre aux opérateurs d'identifier un emplacement, d'effectuer l'ensemble des démarches administratives, de réaliser les travaux et de mettre en place les équipements nécessaires à la mise en service du site.

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043386176

L'ÉCHO DES MASSIFS

La Fondation du patrimoine fédère les financeurs privés et publics (dons, mécénat, aides fiscales, subventions publiques, loto du patrimoine, etc.) pour la sauvegarde du patrimoine, qu'il soit historique ou naturel. Focus sur quelques projets soutenus par la Fondation du patrimoine dans les massifs. ***https://www.fondation-patrimoine.org***

MASSIF CENTRAL

Le viaduc des Rochers Noirs bon pour le service

Jusqu'en 1959, le Transcorrézien empruntait, à Soursac, le viaduc des Rochers Noirs pour relier Tulle à Ussel. Perché à plus de 92 mètres de hauteur, il enjambe les gorges de la Luzèges. Au cœur d'un territoire classé réserve mondial de la biosphère par l'Unesco, le viaduc est un élément fort du patrimoine de la Corrèze. Quasiment intact depuis sa création, il est l'un des plus grands ponts métalliques de France. Sa restauration s'inscrit dans un parcours touristique global (culturel, patrimonial, sport et nature).

ALPES

La maison forestière de Londonnière sert toujours de refuge

La maison forestière de Londonnière (l'onde noire) à la Motte-en-Champsaur est entourée des massifs du Parc National des Écrins. Jadis intégrée au hameau de Molines, elle a été habitée jusqu'en 1874 et accueille toujours des randonneurs. La maison occupe l'un des deux bâtiments de l'ancienne ferme et se compose de quatre pièces voûtées. La maison forestière est le témoin du travail de l'homme dans un site de montagne exposé. Les travaux de réhabilitation permettront de préserver le patrimoine et de pérenniser l'accueil des randonneurs.

CORSE

Les fontaines d'Argiusta-Moriccio balisent le chemin

La commune d'Argiusta-Moriccio s'est construite autour de l'eau de façon à ce que chaque quartier puisse être desservi par une fontaine. Les fontaines font partie du patrimoine culturel et touristique de la commune. La réhabilitation des fontaines de Basa et Funtanone ainsi que de leur placette est le premier acte d'un projet plus global qui permettra à terme la création d'un chemin patrimonial.

JURA

La chapelle Notre-Dame-de-Consolation au cœur d'un site exceptionnel

Nichée à Consolation-Maisonnettes, au cœur d'un périmètre Natura 2000 et d'une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, la chapelle Notre-Dame-de-Consolation attire de nombreux touristes et randonneurs qui la visitent pour ses boiseries, ses vitraux et ses tableaux, ou qui font un arrêt simplement pour profiter du domaine de 200 hectares ou assister à l'un des offices, dont celui du 15 août. Des travaux conséquents doivent être engagés au niveau du clocher et de la nef de la chapelle.

PYRÉNÉES

La tour de Batère donne le signal

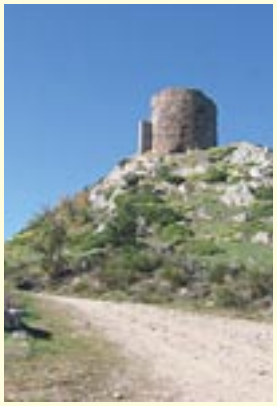

Au Moyen Âge, le royaume de Majorque disposait de 41 tours à signaux, dont la tour de Batère à Corsavy, qui servaient de relais d'information pour alerter en cas d'attaque les hommes cantonnés au château de Castelnou et au Palais des Rois de Majorque à Perpignan. La restauration de la tour de Batère s'inscrit dans un projet de valorisation des tours à signaux avec une reconstitution des faisceaux lumineux reliant les tours du réseau, le château de Castelnou et le Palais des Rois de Majorque.

VOSGES

L'église Saint-Martin, témoin du grès rose du massif

Le centre-ville de Saint-Dié-des-Vosges a été classé site patrimonial remarquable. Le chantier de restauration de l'église Saint-Martin, de style néoroman en grès rose des Vosges, est un élément essentiel de la démarche de valorisation de l'architecture locale. Il permettra la réfection des roses en vitrail, la remise en état de deux cloches dont le bourdon et la restauration de neuf jeux de l'orgue, soit 478 tuyaux.

En 2020, l'aide aux éleveurs s'est intensifiée

Le groupe national loup, instance de concertation pour la mise en œuvre du plan d'action 2018-2023 sur le prédateur, les activités d'élevage et les projets réglementaires qui s'y rapportent, s'est réuni en visioconférence le 8 avril 2021. L'ANEM était présente ainsi que des parlementaires du Comité directeur, dont Pascale Boyer, secrétaire générale de l'Association et députée des Hautes-Alpes, ainsi que Émilie Bonnivard, députée de la Savoie.

GODLUG/ISTOCK.ADOBE.COM

Outil d'aide à la décision pour l'État et ses services déconcentrés afin de faire évoluer la politique publique en matière de protection, le bilan 2020 de l'Observatoire de protection des troupeaux a porté sur l'action à mener en faveur des élevages les plus attaqués de France et sur le soutien à apporter aux éleveurs au cœur des parcs nationaux. En ce qui concerne les cinquante-trois élevages les plus agressés dans cinq départements, les résultats montrent qu'à l'exception d'un seul, tous ont bénéficié d'un contrat de protection. 25 % des loups abattus l'ont été sous couvert d'une autorisation et la prédation a diminué de 19 %.

De plus, le suivi des contrats de protection souscrits en 2019 et 2020 par les soixante-et-un élevages prioritaires au niveau national et dans les parcs nationaux indique que cinq élevages qui n'avaient pas souscrit un contrat d'aide en 2019 l'on fait en 2020 et que la durée moyenne de gardiennage a progressé de 5,5 %, notamment à la faveur du déplafonnement offert pour la première année en cercle 0 (voir encadré). En outre, même si elles ne concernent pas encore la majorité des élevages, les prestations d'analyse de vulnérabilité et d'accompagnement technique se développent considérablement. Le montant moyen des subventions pour la protection a quant à lui augmenté de plus de 8 %.

S'agissant des parcs nationaux, où les tirs sont interdits (sauf dans les Cévennes), les éleveurs bénéficient d'un taux de subvention de 100 % pour les dépenses de gardiennage et de surveillance des troupeaux. Ils disposent également d'une enveloppe dédiée au titre du plan national d'action qui, en 2020, s'élevait à près de 560 000 euros. Cette somme a été consacrée au soutien aux hébergements des bergers (achat de quatre cabanes et héliportage de vingt-et-une autres), au financement de brigades de bergers mobiles (six bergers au total), à la médiation autour des chiens de protection (six médiateurs) et à des expérimentations.

Le montant moyen des subventions pour la protection a augmenté de plus de 8 %.

Le bilan annuel de la contractualisation de l'aide à la protection des troupeaux pour 2020 montre que le recours au gardiennage par des bergers a progressé de 40 % en cercle 0, où l'on observe une diminution globale des dommages de l'ordre de 12 %. De plus, la création du cercle 3 a conduit à une augmentation sensible du nombre de départements concernés par le financement de la protection.

Enfin, il est intéressant de noter que depuis le décret indemnisation de 2019, en cercle 1, les élevages non protégés ne sont pas indemnisés à partir de la troisième attaque subie au cours des douze derniers mois. En 2020, ont été rejetés pour ce motif, vingt-cinq dossiers émanant de seize éleveurs, ce qui représente 1 % des dossiers et 3 % des éleveurs concernés par l'application de cette disposition.

Le point sur les cercles

Le « cercle 0 » correspond aux foyers de prédation, c'est-à-dire aux communes où la récurrence interannuelle de dommages importants a été constatée. Le « cercle 1 » correspond aux zones formées par les communes dans lesquelles la prédation est avérée. Le « cercle 2 » correspond aux zones formées par les communes où des actions de prévention sont nécessaires du fait de la survenue possible de la prédation du loup pendant l'année en cours. Le « cercle 3 » correspond aux zones possibles d'expansion géographique du loup où des actions de prévention sont encouragées du fait de la survenue possible de la prédation par le loup à moyen terme. Ces zones sont définies par arrêté préfectoral en fonction des attaques constatées et des indices de présence relevés.

Alors que les départements d'Outre-mer sont surtout connus pour le tourisme balnéaire, Wilfrid Bertile, professeur des universités et ancien membre du Conseil national de la montagne au titre de la Réunion, met en lumière les autres atouts de « l'île à grand spectacle », à l'heure où la pureté de la nature et la richesse du patrimoine sont devenues des valeurs sûres dans les motivations des visiteurs.

JOEL RODRIGUES VITORIA/STOCK.ADOBE.COM

La Réunion, une montagne dans la mer

Comme la Corse, La Réunion est « une montagne dans la mer ». Avec ses 3069 mètres d'altitude, le Piton des Neiges est le point culminant des départements d'Outre-mer. Le volcan du Piton de la Fournaise est l'un des plus actifs et des plus accessibles au monde. L'intérieur montagneux de l'île (« les Hauts »), érigé en 2007 en Parc national, couvre 40 % de la superficie insulaire et comprend des reliefs grandioses et contrastés classés en 2010 au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Phénomène quasiment unique en Outremer, la montagne réunionnaise a accueilli la population laissée pour compte par un système de plantations localisé dans « les Bas » (plaines littorales et basses pentes tropicales) autour d'une agriculture de subsistance. Ces Hauts ont été déstructurés par le système de rente développé par la départementalisation en 1946. Ils ont souffert du sous-équipement et de l'exode rural, connu un mal développement relatif avant qu'un plan d'aménagement, mis en place à partir de 1976 , ne réhabilite un territoire qui couvre les deux tiers et l'île et abrite 20 % de sa population.

Le tourisme dans la montagne réunionnaise a évolué. Il s'agissait initialement d'un « tourisme pédestre » de découverte au sens premier du terme qui a peu à peu évolué vers un tourisme thermal d'altitude (fin XIX^{e}, première moitié du XX^{e} siècle). Les Hauts ont également été des lieux de villégiature pour la bourgeoisie urbaine des Bas qui y venait « pour changer d'air » pendant la saison chaude. Aujourd'hui, avec l'agriculture et l'économie résidentielle, le tourisme rural est devenu une activité essentielle dans les Hauts.

L'offre est multifonctionnelle et dure toute l'année en raison du climat tropical. Les sports de nature ont le plus de succès, avec le rafting, le canyoning, l'escalade, la randonnée pédestre, la randonnée équestre, le VTT et le parapente. De grandes compétitions internationales sont organisées (le Grand Raid). Le ministère des Sports a identifié pour l'année 2019 pas moins de 406 équipements et sites de sports de nature. S'y ajoutent des équipements de loisir, des structures d'accueil (maison de la montagne, pays d'accueil, villages-créoles), d'hébergement (hôtels mais surtout locations saisonnières et chambres d'hôte) et de restauration, ainsi qu'une redécouverte des produits du terroir et du patrimoine matériel et immatériel de cette région des Hauts qui passe pour être le dernier refuge de l'âme réunionnaise.

La montagne réunionnaise est ainsi devenue une vaste zone de découvertes et de loisir, fréquentée aussi bien par les locaux que par les touristes extérieurs. Attention cependant au risque d'augmentation des disparités au sein même des populations résidentes, d'incompréhension avec certains visiteurs, d'atteintes à l'environnement, etc. Autant de phénomènes qui deviennent habituels dans des situations de ce genre.

DJJJJ - STOCK.ADOBE.COM

La montagne vigilante

Les mesures de soutien arrêtées par l'État afin de minorer les effets économiques catastrophiques de la crise sanitaire ont certes permis de limiter les dégâts mais il s'agit aussi de prendre en compte l'ensemble des spécificités et des difficultés des territoires de montagne. Cyril Pellevat, sénateur de la Haute-Savoie et président du groupe montagne au Sénat, s'est, à ce propos, fait le porte-parole de tous les élus de la montagne lorsqu'il a affirmé, à la mi-avril, devant la Haute Assemblée : « C'est tout l'écosystème de la montagne qui est pris en tenaille dans cette double crise sanitaire et économique. Il est urgent que l'État accentue ses efforts en faveur des acteurs qui font vivre et rendent la montagne attractive toute l'année. Le plan Montagne est une occasion historique de dessiner la montagne pour plusieurs décennies si l'État investit rapidement et massivement ». L'ANEM considère en effet que le plan Montagne ne saurait se limiter aux seuls territoires touristiques mais qu'il doit englober l'ensemble des problématiques et des difficultés des 6 100 communes, 46 départements et 10 régions classés montagne. Un accompagnement particulier doit leur être réservé, qu'il s'agisse d'ingénierie, de pilotage de projets, d'études, de prestations d'expertise, d'investissements ou de prêts.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Entretien avec JEANINE DUBIÉ

« Même si le tourisme a une place importante en montagne, d'autres activités méritent d'être accompagnées »

Pour la présidente de l'ANEM, Avenir Montagnes doit venir en appui des réflexions et du travail menés par les acteurs territoriaux.

PLM : Le plan Montagne est-il le signe d'une mobilisation de l'État en faveur de la montagne ?
Jeanine Dubié : À la fin de l'année dernière, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a proposé un programme Montagne auquel l'ANEM a apporté sa contribution. Il est constitué essentiellement d'ingénierie pour amener les stations touristiques de montagne à diversifier leurs activités. De notre côté, avec la crise du Covid, nous avons confirmation de l'importance essentielle pour nos territoires du modèle économique que représente le ski. Le Premier ministre et le ministère du Tourisme ont lancé l'idée d'un plan d'investissement pour la montagne qui consiste à soutenir financièrement des projets et qui va plus loin que le programme présenté par l'ANCT. Aujourd'hui, ces deux programmes ne vont faire qu'un pour s'appeler « Avenir Montagnes ». Cela montre que le gouvernement a pris conscience qu'un accompagnement spécifique des territoires de montagne dans leur développement, et éventuellement dans leur diversification, est nécessaire.

« J'espère qu'avec cette loi 4D nous pourrons aller plus loin en matière de soutien à la montagne et de prise en compte de la différenciation. »

PLM : Comment cela va-t-il se traduire concrètement ?
J.D. : Il est important que la parole de la montagne soit prise en compte et que ces plans d'investissement viennent soutenir des projets qui ont été pensés et conçus par les acteurs des territoires, et non pas qu'ils soient pilotés et contraints par l'État. Je souhaite que ce programme et ce plan d'investissement, qui sont conduits par le gouvernement, viennent en appui des réflexions qui sont menées par les acteurs territoriaux, que ce soit les élus, les socioprofessionnels ou les entreprises, et qu'on les aide à travailler à leur autodéveloppement.
PLM : Ce programme Montagne n'est-il pas un peu trop tourné exclusivement vers le tourisme ?
J.D. : C'est une remarque que nous avions faite lorsque nous avons produit notre document auprès de l'ANCT. Même si le tourisme a une place importante, d'autres activités méritent en effet d'être accompagnées. Je pense au thermalisme, à l'agriculture, à tout ce qui touche aux services publics, à la mobilité et à la santé.
PLM : Comment faire avancer davantage encore tous ces dossiers qui sont au cœur des problématiques de la montagne ?
J.D. : La fameuse loi 4D (différenciation, décentralisation, déconcentration et décomplexification) va arriver en discussion au Parlement. J'espère que ce texte sera dans la continuité ou l'amélioration de points que l'on n'avait pas suffisamment expertisés dans l'Acte II de la loi montagne en 2016 laquelle, dans le prolongement de celle de 1985, entérinait le droit à la différence des territoires de montagne. Certains articles ont été pris en compte mais, pour d'autres, il est encore difficile de faire entendre ou comprendre aux administrations locales que l'on ne peut pas traiter les territoires de montagne comme ceux de la plaine, du fait de l'altitude, du climat, de la pente et de la distance. J'espère qu'avec cette loi 4D, dont le projet a été présenté en Conseil des ministres le 12 mai, nous pourrons aller plus loin en matière de soutien à la montagne et de prise en compte de la différenciation.

De gauche à droite : ***Joel Giraud,*** *secrétaire d'État chargé de la Ruralité,* ***Bérangère Abba,*** *secrétaire d'État chargée de la Biodiversité,* ***Éric Brèche,*** *directeur du Syndicat national des moniteurs du ski français,* ***Jean Castex,*** *Premier ministre,* ***Véronique Riotton,*** *députée de Haute-Savoie,* ***Vincent Rolland,*** *député de la Savoie,* ***Jeanine Dubié,*** *présidente de l'ANEM, députée des Hautes Pyrénées, et* ***Jean Luc Boch,*** *président de l'ANMSM.*

REPÈRES

Un plan, un programme

● Après le plan d'urgence déployé cet hiver pour venir en aide aux professionnels de la montagne et dont le montant s'élève à 4 milliards d'euros, le Premier ministre a dévoilé, jeudi 27 mai, à Bourg-Saint-Maurice, le plan Avenir Montagnes avec une enveloppe globale de 650 millions d'euros pour les territoires de montagne.

● Est également en cours d'élaboration, le programme Avenir Montagnes ingénierie, piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires et destiné à accompagner les acteurs de la montagne dans le développement économique, la préservation de leur patrimoine naturel et l'adaptation nécessaire au changement climatique. Il doit apporter un appui très opérationnel aux collectivités territoriales afin de relever plusieurs défis : proposer une offre touristique diversifiée, rénover le parc immobilier, la gestion de l'eau et des besoins énergétiques, la protection et la valorisation de la biodiversité et des paysages, l'accessibilité, la mobilité, le numérique et la rénovation du patrimoine.

Avenir Montagnes lancé par le Premier ministre

Jean Castex, qui s'y était engagé le 16 octobre dernier lors du 36e Congrès de l'ANEM, a dévoilé jeudi 27 mai son plan d'aide aux territoires de montagne, finalement appelé Avenir Montagnes.

Le Premier ministre, qui sait l'importance de la pratique du ski pour l'économie de la montagne mais qui n'ignore pas davantage la nécessaire diversification des activités dans les territoires de montagne, a indiqué que 643 millions d'euros de crédits publics vont leur être consacrés, dont 331 millions financés par l'État et par les Régions pour le fonds Avenir Montagnes.

Le plan répond à l'ambition d'un tourisme durable et résilient avec trois objectifs principaux : favoriser la diversification de l'offre touristique et la conquête de nouvelles clientèles ; accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagne avec l'aménagement de 1 000 km de sentiers ; dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation des « lits froids ».

À noter aussi que, sur le fonds Avenir Montagnes, un chèque de dix millions d'euros financera des projets de transports décarbonés, dont les ascenseurs valléens. Cinq millions d'euros seront également consacrés à aider les jeunes à partir dans le cadre de « colonies apprenantes » et huit millions d'euros viendront abonder les sommes investies pour les campagnes de promotion des destinations de montagne gérées par Atout France.

Dans une lettre adressée au Premier ministre, Jean Castex, et au secrétaire d'État chargé du Tourisme, Jean-Baptiste Lemoyne, le groupe de travail de l'ANEM a formulé seize propositions auxquelles ont été associés les présidents de l'Association nationale des maires des stations de montagne, Domaines skiables de France et le Cluster montagne.

Les demandes unanimes de la montagne

- Que soit dressé le bilan des aides, de la consommation des crédits et des compensations liées à la décision de l'État de fermer les remontées mécaniques.
- Que l'investissement dans les remontées mécaniques, la neige de culture et les retenues d'eau soit intégré au plan de relance parce que le ski reste l'avenir de très nombreuses destinations en hiver et que ce socle du tourisme en montagne constitue une des voies du financement de la diversification et de la transition pour nombre de stations.
- La création d'un nouveau classement « station climatique » dédié aux communes de montagne qui développent une offre autour du bien-être.
- Une concertation entre toutes les parties prenantes pour soutenir et relancer le tourisme social, les classes de neige et les colonies de vacances.
- Que le tourisme rime avec l'artisanat, l'agriculture, l'industrie, la culture et la vie locale.
- Un soutien aux projets de développement des parcs naturels et du tourisme en faveur de l'initiation à l'environnement pour une meilleure connaissance des pratiques locales, des règles à respecter et des gestes à privilégier, les contrats de relance et de transition écologique étant potentiellement des outils adaptés.
- L'affirmation du rôle central des maires qui doivent disposer des moyens nécessaires pour développer le tourisme, en coordination avec les acteurs publics et privés pour une gouvernance innovante.
- Une amélioration du statut des travailleurs saisonniers et des pluriactifs, avec une aide au financement de logements de qualité pour les saisonniers.
- Le renforcement de l'enseignement des langues étrangères, prioritairement de l'anglais.
- Un accès aux territoires facilité par une meilleure coordination des moyens de transport collectifs publics et privés, une offre de vacances sans voiture, le rétablissement, le développement et la modernisation des trains de nuit, le développement des ascenseurs valléens et des parkings relais au pied des vallées.
- La création de lits marchands à long terme avec des outils adaptés aux projets de construction et une incitation des propriétaires à l'occupation du logement.
- L'engagement de la relance et des investissements par l'incitation à une offre touristique diversifiée et innovante et par la promotion grâce à des aides spécifiques pour les prochaines saisons estivales et hivernales, l'octroi de garanties pour accéder aux prêts bancaires ainsi que d'un différé de deux à trois ans du remboursement des emprunts.
- Que la réhabilitation et la transition énergétique soient resituées dans une vision globale de l'écosystème local, cohérente avec son économie et sa stratégie de destination ; qu'elles bénéficient de la mise à disposition d'outils et de méthodes par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) ainsi que d'incitations sur la fiscalité directe locale pour encourager les travaux.
- Des formations initiales et continues adaptées aux nouveaux métiers et au rythme saisonnier de la montagne (lieux et programmation des formations).
- Des crédits d'ingénierie et des subventions en amont pour la réalisation des projets (financés par la Banque des territoires, l'ANCT…) et l'attribution de moyens pour la recherche-développement et l'innovation au service de l'offre de destinations.
- Le respect par l'État du droit à la différence, à l'adaptation et à l'expérimentation, inscrit à l'article 8 de la loi montagne, à renforcer dans la prochaine loi 4D, au besoin.

Entretien avec JEAN PICCHIONI

« Être raisonnable, curieux et attentif aux autres »

Élu municipal en 1971 et maire des Adrets (Isère) en 1983, Jean Picchioni devient ensuite président de la station des Sept-Laux, puis vice-président de la communauté de communes du Grésivaudan et trésorier de l'ANEM. Il pilote, avec Chantal Carlioz, vice-présidente du département de l'Isère, le groupe de travail tourisme de l'ANEM. Il passe en revue les grands atouts de la montagne pour le futur dans ce domaine.

PLM : Quels sont, pour demain, les grands atouts touristiques de la montagne ?

Jean Picchioni : Rien ne sera plus comme avant. Pourquoi ? Il y a eu une prise de conscience. On s'est disputé sur le changement climatique mais on voit bien qu'il y a des effets. Aujourd'hui, sur quatre jours d'ouverture de station, un jour il pleut, un jour il neige, un jour il y a du soleil, un jour il y a du vent. Ce sont des situations météo nouvelles. Dans ce contexte, la pandémie a généré le choc humain et économique que l'on connaît mais a aussi apporté la révélation qu'il existe un tourisme de proximité qui mérite d'être développé. Des gens viennent découvrir des endroits qu'ils ne prenaient pas toujours la peine de parcourir parce que c'était parfois trop près de chez eux. Ils font de la randonnée dont chacun est maintenant convaincu qu'elle est bénéfique pour la santé. Avec cette découverte de la nature, un tourisme doux a pris place.

WAVEBREAKMEDIA/STOCK.ADOBE.COM

PLM : Cela concerne-t-il toutes les stations ?

J.P. : L'avenir n'est évidemment pas le même pour les stations de la troisième génération et les stations villages comme La Clusaz ou Megève, ainsi que les stations d'altitude comme Val Thorens, qui ont quand même encore quelques années devant elles.

« La pandémie a révélé qu'il existe un tourisme de proximité qui mérite d'être développé. »

Il est clair que les stations du plan neige des années 1970 ont beaucoup de handicaps, tant du point de vue de ce que recherche aujourd'hui la clientèle que du changement climatique. Elles ont souvent été construites *ex nihilo* avec de grands immeubles pour la première fois en montagne. Il est clair que leur architecture, avec des studios de 18 m² conçus uniquement pour la neige et jamais pensés pour l'été, ne favorise pas leur conversion, même si le potentiel du ski n'est pas en cause. Elles vont devoir s'adapter. Il va falloir penser autrement.

PLM : Le tourisme quatre saisons est-il réellement envisageable en montagne ?

J.P. : Il faut être raisonnable. La montagne est très diverse. Dans les stations de haute altitude, avec le ski il y a à peu près quatre mois de grande activité et, le reste du temps, elles ont entre cinquante et cent habitants. Vous vous rendez compte pour des stations de huit mille lits ! Au printemps et en automne, elles sont au mieux fréquentées à la journée. En revanche, dans les stations villages, les choses sont déjà un peu différentes. Le tourisme quatre saisons est envisageable parce que les centres d'intérêt qu'on y trouve sont plus variés, à condition toutefois qu'il y ait des commerces ouverts…

PLM : La montagne, c'est aussi beaucoup d'autres communes qui peuvent avoir un intérêt esthétique ou un potentiel culturel. En ont-elles assez, selon vous, pour être fréquentées davantage ?

J.P. : Je pense que oui. Beaucoup ont des atouts côté nature et parfois côté patrimonial, et beaucoup font en sorte de les valoriser. Les offres les plus originales se multiplient. Je pense, par exemple, aux cures de sève de bouleau qui est un excellent produit pour l'organisme. Sont aussi au goût du jour la soupe d'orties et les racines de pissenlit. D'autres songent à des parcours sensoriels, des promenades pieds nus dans différents éléments : ruisseaux, pierres, herbe. Cela semble beaucoup plaire. C'est doux et ça ne fait pas de mal. De plus, cela vient appuyer la sauvegarde de l'environnement que tout le monde appelle de ses vœux et contribue à devenir raisonnable, curieux et attentif aux autres. J'ajoute que, pour l'avenir de la montagne, la qualité de l'hébergement est également essentielle. Les logements doivent être confortables et suffisamment grands, avec du beau mobilier et des livres afin que les touristes ne soient pas pressés de rentrer chez eux.

Le lait de montagne sur la corde raide

Tant au niveau économique qu'au niveau environnemental, la contribution du lait de montagne au maintien des équilibres territoriaux est essentielle. Les efforts réalisés ces dernières années pour faire face à la crise de la filière laitière sont pourtant insuffisants pour combler le déficit de compétitivité et d'attractivité du lait de montagne. Une prise de conscience et un accompagnement des pouvoirs publics sont aujourd'hui indispensables pour maintenir cette activité.

KIWIFOTO/STOCK.ADOBE.COM

Concentrée dans le Massif central, le Jura, les Vosges et les Alpes, la filière laitière de montagne est un contributeur majeur à l'emploi : elle génère 39 200 emplois directs et indirects (agriculteurs, salariés agricoles, salariés des entreprises de transport, de transformation, d'agrofourniture, de commercialisation, etc.), et environ 25 000 emplois induits. Par ailleurs, un tiers de la production de lait en montagne est lié à des appellations d'origine laitière. Puisque ces AOP permettent de valoriser ces territoires et de préserver des emplois non délocalisables, le maintien d'une filière lait de montagne est la garantie d'un tissu économique local dynamique, favorisant la bonne santé sur le terrain de l'emploi, sans oublier les activités de services induits par une population locale active.

Au-delà des aspects économiques, l'activité laitière joue, en outre, un rôle essentiel pour l'équilibre et la préservation des paysages. L'élevage laitier est naturellement vertueux. Les espaces pastoraux préservent la diversité, maintiennent les prairies permanentes, préviennent les risques d'érosion, d'avalanche ou d'incendie, préservent les eaux souterraines et de surface, et participent à la conservation des paysages et des espaces touristiques. Il n'empêche ! Depuis plusieurs années, l'ensemble de la filière lait, frappé par une forte crise, est touché par une baisse de rentabilité. Celle-ci s'est organisée afin de réduire ses coûts et de renforcer sa visibilité. Ses efforts sont toutefois insuffisants pour combler le déficit de compétitivité et d'attractivité qui concerne la filière.

L'altitude, le climat et le morcellement des parcelles sont de véritables handicaps. Les coûts de collecte expliquent l'essentiel du déficit de compétitivité : dans certaines zones à faible densité laitière, le surcoût peut atteindre 35 euros pour 1 000 litres de lait collectés.

La filière ne parvient plus à assurer un revenu décent aux producteurs comme aux transformateurs. En dix ans, le nombre de producteurs de lait a baissé entre 19 et 47 % selon les départements. Les élevages laitiers se transforment progressivement en élevages allaitants. Or, la capacité de création d'emplois de la production laitière est supérieure à celle de la filière viande.

La disparition de la filière laitière de montagne fait planer une menace lourde sur l'avenir de ces territoires. L'ANEM a demandé et obtenu la création d'une mission parlementaire sur la filière lait de montagne qui devra être en mesure de proposer des solutions pérennes afin de sauvegarder ce secteur économique stratégique pour la montagne. Pascale Boyer, secrétaire générale, et Jean-Pierre Vigier, vice-président, sont les deux co-rapporteurs de cette mission parlementaire.

Le lait de montagne en chiffres

- 4 milliards de litres de lait sont produits chaque année en montagne, soit 20 % du lait produit en France.
- 23 % des exploitations en vaches laitières et 17 % du cheptel laitier sont situés en zones de montagne.
- 40 % des entreprises laitières sont situées en montagne.
- 65 000 emplois dépendent de la filière lait de montagne.
- 28 fromages AOP sur 45 ont tout ou partie de leur zone en territoire de montagne.
- 70 % des tonnages de fromages AOP sont issus d'une zone de montagne.
- Le surcoût moyen de la collecte du lait de montagne par rapport au lait de plaine est de 14 euros pour 1 000 litres.
- Les coûts moyens de production sont supérieurs de 27 % pour le lait de montagne par rapport au lait de plaine.

Jean Launay « De plus en plus, les maires mesurent l'importance de l'eau »

Le président du Comité national de l'eau (CNE) appelle à la mobilisation générale de tous les élus.

PLM : Est-ce que les maires des communes sont suffisamment impliqués dans la gestion de l'eau ?

Jean Launay : Ils le sont par la force des choses. Quel que soit le mode de gestion de leur service d'eau, qu'il soit délégué ou en régie, les maires ont une part de responsabilité historique dans la distribution de l'eau potable. Si on parle du grand cycle de l'eau, c'est-à-dire l'eau et les milieux aquatiques, l'eau et la diversité, l'eau et le climat, leur engagement est toutefois inégal selon les territoires. Il reste que, de plus en plus, au-delà du petit cycle de l'eau potable et de l'assainissement, les maires mesurent l'importance du sujet de l'eau.

PLM : Dans le cadre du réchauffement climatique, la question de l'eau ne demande-t-elle pas une prise de conscience encore plus générale ?

J.L. : De mon point de vue, c'est indispensable. Parce que, rappelons-le, l'eau est le marqueur du dérèglement climatique, par ses excès ou par ses manques. Citons les sécheresses récurrentes de printemps ou d'été que l'on observe au sein d'une instance qui dépend du Comité national de l'eau et qui s'appelle le Comité d'anticipation et de suivi hydrologique.

PLM : Quels sont les grands sujets sur lesquels le Comité national de l'eau travaille actuellement ?

J.L. : Le CNE se réunit tous les trimestres et répond aux avis qui lui sont demandés en termes de droit mais il est également actif pour relayer les témoignages de territoires qui permettent de développer de bonnes pratiques, par exemple sur la question de l'artificialisation des sols ou du changement de conduite en matière d'urbanisme. Nous avons aussi été chargés, par Emmanuelle Wargon lorsqu'elle était secrétaire d'État auprès du ministère de la Transition écologique et solidaire, de suivre les Assises de l'eau. Et puis il y a le problème de la continuité écologique qui a motivé l'ANEM à approfondir le sujet, lequel est très conflictuel.

Président du Comité national de l'eau depuis 2012 et coprésident du Comité d'anticipation et de suivi hydrologique, Jean Launay, inspecteur du Trésor et ancien député du Lot (de 1998 à 2017), a fait de la protection de la ressource son grand combat. Il est aussi membre du Comité directeur de l'ANEM depuis plus d'une dizaine d'années. Le 14 avril dernier, il a participé au groupe de travail de l'Association portant sur la continuité écologique.

PLM : Quels sont les thèmes qui concernent directement la montagne ?

J.L. : Ils ne sont pas forcément différents de ceux mis en avant par les autres territoires. Mais, en montagne, comme chacun le sait, prime la façon dont l'eau coule de l'amont à l'aval, la question de la solidarité amont-aval mais aussi celle de la solidarité de l'aval vers l'amont parce que l'eau que les territoires de montagne envoient vers le bas est très utile pour les cultures, pour refroidir les centrales nucléaires, etc. Sans entrer dans la marchandisation de l'eau qui est un bien commun, il faut aussi que les territoires d'aval aient cette forme de reconnaissance vis-à-vis du rôle de château d'eau que joue la montagne.

PLM : Que faut-il faire pour que ne se reproduisent pas les catastrophes comme celles qui ont dévasté l'arrière-pays niçois au début de l'automne 2020 ?

J.L. : On est là dans l'excès d'eau et j'affirme que c'est une marque du dérèglement climatique, comme d'ailleurs la période de gel que nous venons de vivre à la fin du mois d'avril. Dans l'arrière-pays niçois, de toute évidence, il faut repenser l'urbanisme. Sur les cours d'eau, il est plus difficile d'agir et il y a deux écoles. Celle qui veut faire des retenues intermédiaires et celle qui préconise le libre écoulement de l'eau. Et ce n'est pas le plus simple à régler dans les débats publics. Il faut une réflexion plus modeste par rapport aux éléments. Les solutions doivent être adaptées aux spécificités des territoires et aux différents usages de l'eau.

« Il faut aussi que les territoires d'aval aient cette forme de reconnaissance vis-à-vis du rôle de château d'eau que joue la montagne. »

Le Comité national de l'eau

Le CNE est la reproduction au niveau national des comités de bassin que l'on peut considérer comme des parlements de l'eau. Le Comité national de l'eau, qui est en quelque sorte « le parlement de ces parlements », regroupe tous les acteurs de la politique de l'eau : les différentes strates de représentation d'élus locaux, départementaux et régionaux, des représentants des usagers de l'eau ainsi que des représentants de l'État. La direction de l'eau et de la biodiversité – service du ministère de la Transition écologique et solidaire – assure le secrétariat du Comité national de l'eau.

ELNARS/STOCK.ADOBE.COM

Le projet de loi climat et résilience toujours en discussion

Le projet de loi pour lutter contre le dérèglement climatique et renforcer la résilience face à ses effets, dit projet de loi « climat et résilience », a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 4 mai 2021, après plus d'un mois de débat en commission spéciale et dans l'hémicycle où plus de 12700 amendements ont été examinés. Issu des 149 propositions de la Convention citoyenne pour le climat (CCC), ce projet de loi touche à la vie quotidienne.

Le texte initial comprend 69 articles reprenant les cinq thématiques de travail de la CCC – « consommer », « produire et travailler », « se déplacer », « se loger », « se nourrir » ainsi que des mesures relatives à la « protection judiciaire de l'environnement ». On trouve ainsi, dans le **titre 1**, le renforcement de l'éducation au développement durable dans les écoles, l'interdiction de la publicité en faveur des énergies fossiles, mais aussi la lutte contre les emballages plastiques à usage unique et le développement du vrac. Le pouvoir de police de la publicité sera exercé par le maire.

Parmi les mesures du **titre 2**, se trouvent le durcissement des clauses environnementales des marchés publics ou encore la réaffirmation de la préservation de l'ensemble des hydrosystèmes incluant les cours d'eau, les zones humides, les eaux souterraines, les lacs naturels et artificiels, les nappes phréatiques ainsi que la neige et les glaciers. À ce titre, un amendement permet d'exclure la possibilité de financer la destruction des retenues de moulins dans le cadre de l'accomplissement de ces obligations et d'orienter les financements publics non plus vers une continuité écologique destructive mais une continuité écologique de conservation et de valorisation. Des amendements relatifs à la forêt ont également été adoptés afin d'intégrer dans le code forestier les objectifs de lutte contre le dérèglement climatique, le renforcement de la résilience de la forêt face à ses effets ou l'établissement d'une stratégie nationale pour l'adaptation des forêts au changement climatique.

Le **titre 3** amplifie la transformation des déplacements déjà engagée par la loi d'orientation des mobilités en interdisant la commercialisation des véhicules trop polluants en 2030 et en supprimant l'avantage fiscal dont bénéficie le gazole routier sur la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) d'ici 2030. Des lignes aériennes intérieures seront également supprimées.

Le **titre 4** prévoit la fin de la location des logements insalubres – autement appelés les « passoires thermiques » – en 2028 et la limitation de l'artificialisation des sols. Il ne sera également plus possible de créer de nouvelles surfaces commerciales qui entraîneraient une artificialisation des sols. Plusieurs objectifs de la stratégie nationale pour les aires protégées sont scellés dans la loi. Un amendement a été adopté afin d'intégrer dans la loi l'objectif de 10 % de l'ensemble du territoire national placés sous protection forte. La définition précise de la protection forte est renvoyée à un décret.

Or, parmi les aires protégées françaises, on dénombre aujourd'hui près de 1760 sites Natura 2000, 350 réserves naturelles, 11 parcs nationaux, 56 parcs naturels régionaux et 9 parcs naturels marins. Plus de la moitié de ces espaces sont situés en zones de montagne. Les 10 % de protection forte risquent donc d'impacter de façon significative les activités pastorales en montagne.

En effet, le monde agricole craint que de nombreux territoires ne soient plus accessibles, notamment dans les zones où se situent les parcs naturels nationaux et régionaux. Ce point a été soulevé par Jeanine Dubié, présidente de l'ANEM, et Sylvain Mathieu, vice-président de la Région Bourgogne-Franche-Comté, membre du Comité directeur de l'Association, lors des auditions au Sénat par les rapporteurs du projet de loi.

Le **titre 5** permet d'accompagner la transformation du modèle alimentaire et agricole français en soutenant une alimentation saine, en diminuant les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole et en soutenant le développement de l'agroécologie. Ce titre prévoit une alternative végétarienne dans les cantines.

Enfin, le **titre 6** crée un délit d'« écocide » en cas de pollution intentionnelle des eaux, de l'air et des sols. Le débat aura lieu au Sénat tout au long du mois de juin.

Les responsables départementaux de l'ANEM dans l'Aude

Danièle Hérin

Alain Ginies

Le département de l'Aude est le seul département à être adossé sur deux massifs montagneux à la fois.

Deux élus sont responsables de la représentation locale de l'Association auprès des 168 communes classées montagne, sur les 436 communes que compte le département, où vivent 45 488 habitants. La plus petite commune, Fontanès-de-Sault, compte cinq habitants. La plus grande, Limoux, plus de 10 500 habitants. Danièle Hérin, députée de la 1re circonscription depuis 2017, a commencé sa carrière politique à Carcassonne où, depuis 2014, elle était adjointe au maire, déléguée à l'enseignement supérieur et la recherche, à l'innovation et au numérique. Titulaire d'un doctorat en informatique et d'une thèse d'État, elle est également professeure des universités en informatique et fut présidente de l'université Montpellier 2, sciences et techniques, de 2008 à 2012. Alain Ginies est vice-président du conseil départemental de l'Aude depuis 2011 sur le canton du Haut-Minervois. Il est également maire de Villeneuve-Minervois, commune de montagne de 1 014 habitants, depuis 2001.

Le Comité directeur s'est réuni le 21 mai

- Lors du Comité directeur du jeudi 20 mai 2021, la présidente, Jeanine Dubié, a indiqué que, suite à l'avis favorable de celui-ci le 21 janvier, une réflexion sur la mise à jour des statuts de l'ANEM a été engagée. Un groupe de travail réunissant d'anciens dirigeants de l'Association (présidents, secrétaires généraux et trésorier) s'est déjà réuni deux fois. Il présentera le résultat de ses travaux dans les prochaines semaines.
- Le même jour, un point a été fait sur les groupes de travail en place depuis le début de l'année. Leurs réflexions doivent aboutir à des propositions qui seront présentées et validées lors du Comité directeur du 1er juillet, puis soumises à l'approbation lors du Congrès du Grand-Bornand des 21 et 22 octobre prochains. Les thèmes portent sur l'eau, les services au public, l'agriculture et le pastoralisme, la forêt ainsi que sur le tourisme. Les différents pilotes des groupes ont présenté l'avancement des travaux. L'ensemble des propositions sera compilé dans un document qui sera transmis aux candidats à l'élection présidentielle de 2022.
- Daniel Gremillet, sénateur des Vosges, a présenté sa proposition de loi tendant à inscrire l'hydroélectricité au cœur de la transition énergétique et de la relance économique. Il a rappelé qu'elle représente la moitié de la production d'électricité renouvelable en France et constitue un levier de développement essentiel pour les territoires ruraux, en particulier en zone de montagne.
- Jeanine Dubié a enfin indiqué que le projet de loi décentralisation, différenciation, déconcentration et décomplexification, dit « projet de loi 4D », va être examiné en juillet au Sénat. Elle a annoncé la création d'un groupe de travail afin de proposer des amendements.

L'offre ingénierie territoriale de la Caisse des dépôts

Dans le cadre de leur partenariat, la Caisse des dépôts et l'ANEM organisent un webinaire qui aura lieu le 7 juillet à 16 heures. Pendant 1h30, les intervenants de la Banque des territoires présenteront aux adhérents de l'Association leur offre d'ingénierie territoriale. Dans le contexte difficile de la crise sanitaire, la mission de la Banque des territoires est d'accompagner les collectivités afin de faciliter l'émergence de projets sur leurs territoires et de leur permettre de passer de l'idée au projet dans les meilleures conditions juridiques, techniques et financières.

L'ingénierie territoriale s'adresse aux territoires à enjeux et fragiles, confrontés à des mutations majeures de leur environnement portant des projets de transformation et de revitalisation. Elle s'adresse également aux territoires portant des expérimentations et des innovations dans des domaines auxquels l'offre de la Banque des territoires est destinée.

Le webinaire a été spécialement adapté aux problématiques des territoires de montagne qui figurent parmi les territoires prioritaires définis par la Banque des territoires. Les intervenants, lors de ce rendez-vous, présenteront des exemples concrets de réalisations.

BANQUE des TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

SFR
SFR, PIONNIER DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE
SFR et sa fondation agissent depuis plus de 10 ans pour rendre le numérique accessible à tous
Suivez la Fondation SFR sur les réseaux sociaux :
@fondation_sfr - FondationSFR
RCS Paris 343 059 564